LE CONCORDAT LATIN

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation SESPP
Amt für Justizvollzug und Bewährungshilfe JVBHA

Rte d'Englisberg 3, 1763 Granges-Paccot

T +41 26 305 14 30
www.fr.ch/sespp

Fiche d'orientation

Identité :
Nom : ORTIZ CHAVEZ **Prénom** : José Luis **Date de naissance** : 30.01.1979
Type de sanction :
Peine privative de liberté : ☒ Internement : ☐ Mesure institutionnelle : art. 59 CP ☐ art. 60 CP ☐ art. 61 CP ☐ Mesure thérapeutique ambulatoire (art. 63 CP) : Oui ☐ Expulsion judiciaire : Oui ☐ Durée : Interdiction activité : art. 67 al. 1 ☐ ; art. 67 al. 2 ☐ ; art. 67 al. 3 ☐ ; art. 67 al. 4 ☐ Interdiction de contact ou/et géographique : art. 67b ☐ Entrée en force : Non ☐ Oui ☒ date : 25.08.2025
Echéances de la peine :
Selon ordre d'exécution
Elargissements de régime soumis à la Commission spécialisée :
Oui ☒ Validation de la planification / octroi d'allègements ☒ Examen de la libération conditionnelle ou levée MTI ☒ Non ☐ A déterminer ultérieurement ☐
Il est attendu de la personne détenue qu'elle:
Adopte un bon comportement en détention. Respecte les règles de l'établissement. Prépare un retour en société qui la préserve de la commission d'infractions. Collabore avec les autorités administratives et judiciaires.

Délégation des autorisations de sortie :

Oui ☐

Non ☒

Remarques : Une infraction au sens de l'art. 64 al.1 CP ayant été commise, la compétence en matière de congé, de permission et de sanction n'est pas déléguée à l'établissement de détention.

Situation par rapport au statut d'étranger ou d'asile :

CH ☐ Permis : B ☐ C ☒ F ☐ N ☐ NEM ☐

Aucun ☐ Inconnu ☒ Autre : ☐ : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Décision d'expulsion, de renvoi et/ou interdiction d'entrée en Suisse :

- connue ☐

- probable/ en attente ☐

Remarques :

Evaluation criminologique :

Oui ☒ ; auprès de Service criminologique de l'EDFR

Non ☐ *(justificatif pour les cas rouge)*

☐ solde inf. à 1 an ;

☐ autre :

PES à élaborer :

Cette fiche fait office de PES ☐

PES à élaborer : cas vert ☐ cas orange ☐ cas rouge ☒ // cas hors PLESORR ☐

Autres informations :

Les allégements de régime (secteur ouvert, sortie, régime de travail externe, ...) pouvant être envisagés et les conditions spécifiques qui s'y rapportent seront définis dans le cadre de la planification.

Examen d'office de la libération conditionnelle aux deux tiers : 26.04.2028 sous réserve de nouvelle(s) condamnation(s)

Libération (fin de peine ou sursis partiel) : 28.08.2029 sous réserve de nouvelle(s) condamnation(s).

Cette fiche d'orientation annule et remplace la fiche d'orientation établie le 25.03.2026.

Annexes :
☐ **Ordre/fiche d'exécution**
☐ **Autre(s)** :

Granges-Paccot, le 27 mars 2026

S. Gabaglio
Adjoint du Chef de service

Distribution :

- José Luis ORTIZ CHAVEZ
- A la Direction Choisissez un élément.EDFR Site Bellechasse.